

Commune d'Etaples-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations

Délibération n°21	Conseil Municipal du 16 juin 2015
SERVICE EVENEMENTIEL	Domaine de compétence : Culture - Evenementiel

Le mardi seize juin deux mille quinze à 20 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
27/05/015

Effectif du Conseil Municipal: 33

Nombre de membres
en exercice : 33

Compte-rendu des délibérations
affiché le : 18/06/2015

Présents : Philippe Fait, Bernard Gheselle, Laurence Caron, Lucien Bonvoisin, Frédéric Cadet, Beaurain Christelle, Kathy Hanquez, Bagdad Ghezal, Dominique Delsaux, Sébastien Baillet, Adjoint, Richard Kasprzak, Gérard André, Maryse Maillart, Jean-Michel Gosselin, Charlotte Perrault, Angélique Cousin, Martine Ghezal, Pascal Thiébaux, Stéphane Sagnier, Stéphanie Danne, Francis Gravet, Marie Pierre Hagneré, Francis Leroy, Monique Vambre, Jean-Pierre Lamour, Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Joël Dachicourt à Gérard André, Ramet Christian à Richard Kasprzak, Brihier Yvon à Baillet Sébastien, Laurie CAFFIER à Maillart Maryse, Descharles Martina à Perrault Charlotte, Hagnere Jean Paul à Monique Vambre, Stéphanie Codron à Pascal Thiebaux

Absent excusé : Mme Boutoille Josiane

Votants : 32

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET

Objet : Tarifs des ateliers sportifs été 2015

Rapporteur : Monsieur BAILLET

Vu l'avis favorable de la Commission Culture du 28 mai 2015.

Il est proposé à l'Assemblée de valider les tarifs des ateliers sportifs qui seront proposés à la population durant les mois de Juillet et Août 2015.

Le tarif proposé est de 3 euros la séance d'une heure par atelier pour les 18 ans et plus

Le tarif proposé est de 2 euros la séance d'une heure par atelier accessible au + de 10 ans (marche nordique, découverte activités sportives, marche découverte historique...).

Le Conseil Municipal est donc invité à approuver les tarifs proposés dans la présente délibération.

Le rapport est adopté par 31 voix pour, 1 Abstention.